Suivant l'article 621 du code de procédure, dans le cas de saisie de bagues et de joyaux, l'*estimation* doit en être faite par des gens de l'art, et la vente ne peut avoir lieu au-dessous de cette *estimation*.

Il y a lieu aussi à des *estimations* ou évaluations en matière d'enregistrement. V. ENREGISTREMENT.

L'*estimation* se retrouve encore dans certains actes ; on ne doit pourtant pas admettre, en thèse générale, que l'*estimation* d'une chose doive en prendre la place. Ainsi, le débiteur ne pourrait donner de l'argent au lieu des choses ou des denrées promises, quand même elles auraient été estimées dans le contrat : une pareille évaluation, ajoutée purement et simplement dans les actes, n'a ordinairement pour but que de servir de base à la perception du droit d'enregistrement. Mais, dit Toullier, « si l'évaluation avait pour objet de laisser au débiteur la faculté de s'acquitter en argent, ce serait une obligation facultative. Par exemple, j'ai affermé un vignoble pour une somme de 500 livres, que le fermier pourra payer en vin. Nul doute que je ne pourrai le contraindre à payer en vin s'il préfère payer en argent. Il est évident que la faculté est mise en sa faveur... Il en serait autrement s'il était dit que le payement doit être fait en vin si le propriétaire l'exige, ou au choix du propriétaire. La clause serait encore en faveur du propriétaire s'il était dit que le fermier payera en vin, jusqu'à la concurrence de 500 fr., suivant la valeur des vins à telle époque. Le fermier pourrait alors être contraint de donner des vins et contraindre le propriétaire à les recevoir. Tout dépend donc de la manière dont l'acte est rédigé. » (*Droit civil français*, t. VII, nº 50.)

En règle générale, on doit estimer les choses suivant leur valeur commune, c'est-à-dire leur valeur commerciale, et non point suivant l'utilité des particuliers. Cette règle existait en droit romain. En second lieu, l'*estimation* doit se référer au temps où la chose était exigible.

ESTIMATIVE s. f. (è-sti-ma-ti-ve — rad. *estimatif*). Faculté d'évaluer, d'apprécier, de juger. ‖ Vieux mot.

ESTIMATOIRE adj. (è-sti-ma-toar — rad. *estimer*). Qui concerne l'estimation.

— Dr. rom. *Action estimatoire*, Action qui avait pour but de déterminer la nature d'un contrat.

ESTIME s. f. (è-sti-me — rad. *estimer*). Appréciation favorable des qualités d'une personne ou de la valeur d'une chose : *Nous sommes si vains, que l'*ESTIME *de cinq ou six personnes qui nous environnent nous amuse et nous contente.* (Pasc.) *C'est une consolation, en mourant, de laisser son nom en* ESTIME *parmi les hommes.* (Boss.) *On ne souhaite l'*ESTIME *que de ceux qu'on aime ou qu'on estime.* (Mme de Sév.) *L'*ESTIME *est le tribut que l'envie est forcée de payer tôt ou tard au mérite.* (Christine de Suède.) *L'*ESTIME *est un aveu intérieur du mérite de quelque chose.* (Vauven.) *L'*ESTIME *est due aux qualités personnelles.* (Grimm.) *La véritable* ESTIME *est celle qui est distribuée par des hommes dignes d'être estimés eux-mêmes.* (D'Alemb.) *Si l'amitié s'accorde, l'*ESTIME *s'exige, et si l'une est un don, l'autre est une dette.* (Beaumarch.) *On peut être flatté de l'*ESTIME *des autres; on n'est heureux qu'avec sa propre* ESTIME. (Descuret.) *L'*ESTIME *des honnêtes gens est la seule dont on puisse s'applaudir.* (Beauchêne.) *L'amitié est à l'*ESTIME *ce qu'une fleur est à la plante qui la produit.* (J. Droz.) *L'amour-propre tient à l'*ESTIME *de soi et non pas à l'*ESTIME *des autres.* (T. Thoré.) *Tout homme qui tient à l'*ESTIME *publique doit rester fidèle à ses serments.* (Chateaub.) *L'humilité est la préférence qu'on accorde aux autres sur soi-même dans sa propre* ESTIME. (Lamenn.) *L'*ESTIME *est un sentiment désintéressé dans l'âme de celui qui l'éprouve.* (V. Cousin.) *L'*ESTIME *s'adresse aux sentiments; la considération, à la position.* (Laténa.) *Sous l'apparence de l'*ESTIME *pour les autres, la civilité est rarement autre chose que l'*ESTIME *de soi.* (Laténa.) *L'amitié ne peut subsister sans l'*ESTIME. (Mlle de Somery.) *On ne peut disposer à son gré de son* ESTIME *ou de son mépris.* (E. Alletz.) *L'amour des peuples n'est que de l'*ESTIME. (Ste-Beuve.)

Sur quelque préférence une *estime* se fonde,
Et c'est n'estimer rien qu'estimer tout le monde.
MOLIÈRE.

Oh! l'*estime* publique! elle est vers les écus;
Elle suit le succès et quitte les vaincus.
PONSARD.

Le succès, qui fait seul le mérite ou le crime,
Change l'*estime* en blâme et le blâme en *estime*.
PONSARD.

Du peuple, quel qu'il soit, ne cherche que l'*estime*,
Ne redoute que son amour.
A. BARBIER.

Qui dit Sillery, dit tout;
Peu de gens en leur *estime*
Lui refusent le haut bout.
LA FONTAINE.

Qu'un voisin malicieux
A vous ruiner s'apprête
Ou menace votre tête
Par des crimes supposés,
L'*estime* a les bras croisés;
Qu'il vous faille pour ressource
Un prompt secours de sa bourse
Dans quelque péril urgent,
L'*estime* n'a point d'argent.
PELLISSON.

— *Succès d'estime*, Demi-succès. Se dit surtout à propos d'une pièce de théâtre qui est favorablement reçue du public, mais qui n'excite pas d'applaudissements enthousiastes.

— *Estime de soi-même*, *Sa propre estime*, Conscience que l'on a de n'avoir rien à se reprocher : *Nul ne peut être heureux s'il ne jouit de* SA PROPRE ESTIME. (J.-J. Rouss.) *L'*ESTIME DE SOI-MÊME *est une des premières conditions du bonheur.* (Duclos.) *Les hommes doivent mériter l'estime publique; les femmes* LEUR PROPRE ESTIME. (Mme de Passy.) *L'*ESTIME DE SOI-MÊME *est une conséquence naturelle de la vertu.* (A. Karr.)

— Mar. et géogr. Détermination approximative de la position d'un navire ou d'un lieu à l'aide de la distance parcourue mesurée par le loch, ou par quelque autre procédé qui ne comporte pas une rigueur mathématique : *La position d'une grande partie des villes, le cours des fleuves, la forme des côtes, tous ces objets ne sont connus souvent que par des observations grossières, des* ESTIMES *de voyageurs, des détails d'itinéraires, des comptes inexacts.* (Condorcet.)

— **Antonymes.** Inconsidération, mépris, mésestime.

— **Encycl.** Philos. mor. *L'estime*, dirons-nous en modifiant un peu une définition de Vauvenargues, est un aveu intérieur du mérite de quelqu'un ou de quelque chose.

Une chose mérite d'être notée : plus on a l'*estime* d'autrui, plus on veut l'avoir; il est difficile d'estimer quelqu'un comme il voudrait l'être; nous voulons toujours plus d'*estime* qu'on ne nous en accorde. Cette disposition naturelle nous fait parfois perdre l'*estime* acquise légitimement, car, par le désir d'en avoir plus qu'on n'en a, on se laisse parfois aller à des actes maladroits qui nous font décliner dans l'esprit de nos semblables. C'est que l'*estime* a un prix tel qu'on mourrait plutôt que de la perdre.

L'*estime* des hommes est chose souvent capricieuse ; c'est un lieu commun en morale, qu'elle s'attache parfois à ceux qui en sont le moins dignes : l'extérieur, les apparences font illusion, et comme, le plus souvent, le monde ne pénètre pas au delà de l'enveloppe, pour peu que cette enveloppe soit brillante, elle attirera une *estime* imméritée. C'est aussi une remarque digne d'être faite que, dans certains cas, on nous *estime* dans la proportion que nous nous estimons nous-mêmes. Alors l'*estime* court grand risque d'être mal placée. L'homme plein de son mérite, qui parle haut de lui-même, qui a toujours à la bouche le *moi haïssable*, impose à certaines gens ; il se met hors de pair, et on croit qu'il dit vrai ; tous les hommes sont des pygmées auprès de lui, et on s'habitue à le regarder comme un géant ; heureux le monde, si enfin, par quelque coup imprévu, cet homme qui s'est fait statue tombe du piédestal où il s'est placé lui-même, et où la crédulité publique s'était habituée à le contempler !

Vauvenargues a tort de dire que l'*estime* s'use comme l'amour. L'amour nous place sur un sommet, et malheureusement on ne reste pas sur le sommet; aussi bientôt l'auréole dont on entourait l'être aimé s'évanouit, et l'on retombe dans la triste réalité. L'*estime* véritable, fondée sur quelque mérite réel, ne place pas celui qui en est l'objet sur un de ces sommets ; aussi ne se lasse-t-elle pas, car elle ne demande aucun effort, et elle ne s'use pas comme l'amour. Le mot de Vauvenargues serait vrai de l'admiration, qui, comme l'amour, transfigure l'être auquel elle s'attache.

Le même moraliste a touché plus juste lorsqu'il dit : « Nous serions moins avides d'*estime* si nous en méritions davantage. » Mot profond, et que La Rochefoucauld n'eût pas désavoué ; mot d'une grande tristesse aussi, et qui fait voir combien est parfois petite la nature humaine. L'honnête homme, en effet, se contente du témoignage de sa conscience ; il lui suffit qu'une voix intérieure l'approuve. Peu lui importe après cela l'*estime* ou le mépris d'autrui; il sait qu'autrui se trompe en ses jugements. Aussi ne court-il pas après la louange et l'approbation du monde ; seul, avec sa conscience, il n'a besoin d'aucun témoin, d'aucun juge que de lui-même; il *s'estime*, c'est assez. Mais combien un tel homme est rare ! De là vient que la plupart recherchent l'*estime* des hommes, qui se mépriseraient eux-mêmes s'ils avaient le courage de descendre au fond de leur conscience. Mais il est si doux, même pour le coquin, de s'entendre appeler honnête homme !

— Mar. L'exacte détermination de la position du navire est absolument indispensable, surtout quand on approche d'une côte. Ce calcul, que les marins nomment *point*, se fait de deux manières : par l'observation des astres ou par l'*estime*. La première est certainement la plus sûre; mais la seconde a l'avantage d'être applicable par tous les temps et de remplir cependant le but qu'on se propose, quand il n'est besoin que du point approximatif, comme en pleine mer, loin de toute terre, de tout danger. Toutes les demi-heures, et plus si cela est nécessaire, on jette le loch, au moyen duquel on a, à peu de chose près, la vitesse actuelle du navire. La comparaison des divers résultats ainsi obtenus donne le sillage moyen pendant un certain laps de temps, et permet d'obtenir la distance parcourue. Ce dernier chiffre, combiné avec les diverses directions successivement prises par le navire, sert à piquer sur la carte sa position actuelle, le point où il se trouve. Cette courte explication suffit pour faire comprendre l'insuffisance d'un pareil calcul, qui est presque graphique; et quand on songe qu'une erreur de quelques secondes dans la latitude ou la longitude peut, surtout près des côtes, jeter le navire sur un brisant, un récif quelconque, on s'aperçoit aisément des inconvénients de l'*estime*. Outre les difficultés signalées plus haut, les courants, la dérive, les lames, les lans du navire, les changements de route momentanés dus à l'inattention des hommes de barre, sont des sources d'erreurs qu'il est presque impossible d'évaluer exactement pour la correction d'un point estimé.

Tous les jours, à midi, au moment du passage du soleil au méridien, on corrige la latitude obtenue au moyen de l'*estime* par le calcul astronomique; puis, à l'aide des chronomètres ou d'une observation lunaire, on corrige de même la longitude et on obtient un point plus exact. Ce n'est donc guère que sur un intervalle de vingt-quatre heures que portent en réalité les erreurs de l'*estime*, peu dangereuses dans ce cas, surtout en pleine mer.

ESTIMÉ, ÉE (è-sti-mé) part. passé du v. Estimer. Prisé, apprécié, évalué : *La vie, comme un diamant dans la mine, est quelquefois sans valeur pour son propriétaire, jusqu'à ce qu'il ait été* ESTIMÉ *par un autre.* (Csse de Blessington.) *Le repentir nous isole de la société et n'est pas* ESTIMÉ *à son prix.* (Chateaub.) ‖ Cru, réputé, regardé comme : *Il suffit, pour être* ESTIMÉ *savant, de savoir ce que les autres ne savent pas, quand même on ignorerait les vérités les plus nécessaires et les plus belles.* (Malebr.) *Une folie qui tourne bien est* ESTIMÉE *une grande vue.* (Peyrat.)

Pithée, *estimé* sage entre tous les humains....
RACINE.

— Qui jouit de l'estime des autres : *Il est* ESTIMÉ *de tout le monde. Si la fortune veut rendre un homme estimable, elle lui donne des vertus; si elle veut le rendre* ESTIMÉ, *elle lui donne des succès.* (J. Joubert.) ‖ Dont on fait cas : *Des vins* ESTIMÉS. *Des tissus peu* ESTIMÉS.

— Mar. *Point estimé*, Point relevé en combinant la distance parcourue avec le cap du navire. ‖ Point relevé comme précédemment, et corrigé par l'observation de la latitude au passage du soleil dans le méridien du lieu, mais sans rectifier la longitude.

— **Antonymes.** Conspué, déconsidéré, décrédité, décrié, déprécié, déshonoré, diffamé, discrédité, flétri, inapprécié, malfamé, méprisé, mésestimé.

ESTIMER v. a. ou tr. (è-sti-mé — du latin *æstimare*, que les étymologistes latins dérivent de *æs*, argent, monnaie, et du suffixe *tim*, comme dans *legitimare*. *Æstimare* aurait donc signifié, dans l'origine, évaluer en argent). Evaluer le prix, la valeur de : *On* ESTIME *cent mille francs les bénéfices annuels de cette entreprise. Il* A ESTIMÉ *mon tableau cinq cents francs.*

— Juger, réputer, regarder comme : *On* ESTIME *sage celui qui voit les choses telles qu'elles sont.* (Ségur.) *Villars fit tout ce qu'il fallait et ce que Catinat* ESTIMAIT *impossible, et, en définitive, il réussit.* (Ste-Beuve.) *On* ESTIMAIT *malheureux ceux qui mouraient sans avoir vu l'image du Jupiter Olympien.* (Renan.) ‖ Etre d'avis, penser : *A Paris, on* ESTIME *que les vins falsifiés entrent pour un tiers dans la consommation totale.* (L. Cruveilhier.) *L'Anglais* ESTIME *que tout est bien chez lui et que tout va mal ailleurs.* (L. Faucher.) *J'*ESTIME *qu'on peut tout dire quand on n'a que des intentions droites et qu'on ne veut autre chose que la grandeur et la prospérité de la patrie.* (E. Laboulaye.)

. . . Cher président, j'*estime* qu'avant peu
Vous et vos conseillers vous allez voir beau jeu.
C. DELAVIGNE.

— Attacher du prix, de l'importance à; faire cas de : *Il y a deux choses que les hommes* ESTIMENT *beaucoup : la vie et l'argent.* (La Bruy.) *La caducité qui suivra nous fera regretter l'âge viril, où nous sommes encore, et que nous n'*ESTIMONS *pas assez.* (La Bruy.) *Les Anglais n'*ESTIMENT *au monde que l'argent.* (P. Meurice.) ‖ Avoir une certaine opinion du mérite de : ESTIMONS *les hommes ce qu'ils valent, sans préjugé et sans envie. Le temps est venu où il faut* ESTIMER *les hommes d'après ce qu'ils portent dans ce petit espace, sous le front, entre les deux sourcils.* (Mirab.) ‖ Avoir une opinion favorable des qualités, du mérite de : *Tu es grand, tu es puissant; ce n'est pas assez : fais que je t'*ESTIME. (La Bruy.) *On est rarement maître de se faire aimer; on l'est toujours de se faire* ESTIMER. (Fonten.) *Quand on sent qu'on n'a pas de quoi se faire* ESTIMER *de quelqu'un, on est bien près de le haïr.* (Vauven.) *En apprenant à connaître les hommes, il est rare qu'on apprenne à les* ESTIMER. (Sanial-Dubay.) *Le caractère est une chose si belle, qu'on l'*ESTIME *jusque dans les personnes qu'on* ESTIME *le moins.* (Mme de Salm.) *Ce qui corrompt le plus la conscience de l'homme, c'est d'admirer ce qu'il n'*ESTIME *pas.* (St-Marc Girard.) *Les femmes n'*ESTIMENT *guère que les femmes laides.* (Mme C. Bachi.) *Journaliste, c'est un rôle que de loin on n'*ESTIME *guère; mais, de près, je ne sais pourquoi, chacun veut en tâter.* (Laboulaye.) *Plus on apprend à connaître l'homme, plus on apprend à* ESTIMER *le chien.* (Toussenel.)

Il est si naturel d'*estimer* ce qu'on aime,
Qu'on voudrait que partout on l'*estimât* de même.
CORNEILLE.

Je t'aime d'autant plus que je t'*estime* moins.
COLLÉ.

Soyez ingénieux, profond, plaisant, sublime,
Cela ne suffit pas : il faut qu'on vous *estime*.
L'abbé FLEURY.

Sur quelque préférence une estime se fonde,
Et c'est n'*estimer* rien qu'*estimer* tout le monde.
MOLIÈRE.

— Mar. Calculer approximativement les éléments qui servent à déterminer la position d'un navire. ‖ *Estimer la route*, *le chemin*, Mesurer à peu près la distance parcourue. ‖ *Estimer l'aire de vent, le point, la variation, la dérive, la longitude, la latitude*, Les apprécier sur des données de l'exactitude desquelles on peut douter.

S'estimer, v. pr. Etre estimé, évalué : *Les dépenses qu'occasionnera cette construction peuvent* S'ESTIMER *à environ 15,000 francs.*

— Avoir de l'estime pour soi-même : *L'air modeste est l'air d'un homme qui* S'ESTIME *peu et qui estime assez les autres; l'air grave est l'air d'un homme qui* S'ESTIME *beaucoup et qui désire fort d'être estimé.* (Malebr.) *Il y a autant de vices qui viennent de ce qu'on ne* S'ESTIME *pas assez que de ce qu'on* S'ESTIME *trop.* (Montesq.) *Non-seulement on* S'ESTIME *avant tout, mais on estime encore toutes les choses que l'on aime.* (Vauven.) *Il ne faut pas toujours* S'ESTIMER *en raison des applaudissements que l'on reçoit.* (Mlle Clairon.) *Je* M'ESTIME *peu quand je me considère, beaucoup quand je me compare.* (L'abbé Maury.) *On ne peut se faire une idée de la fierté qu'imprimait au caractère le régime féodal; le plus mince aleutier* S'ESTIMAIT *à l'égal d'un roi.* (Chateaub.) *Il faut être estimé, c'est vrai; mais, avant tout, il faut* S'ESTIMER *soi-même.* (J. Janin.)

Je m'*estimais* trop peu pour un honneur si grand.
CORNEILLE.

‖ Se croire, se considérer comme : *Au milieu de tant de captivités, les hommes du siècle* S'ESTIMENT *libres.* (Boss.) ESTIMONS-NOUS *heureux que la mode n'ait pas encore pris la chique sous son patronage.* (Maquel.)

— S'accorder une estime réciproque : *Les vices ne* S'ESTIMENT *et ne s'aiment que lorsqu'ils peuvent s'associer.* (F. Soulié.)

Miracle! j'ai trouvé deux femmes qui s'*estiment*!
DESMAHIS.

— **Syn. Estimer, apprécier, évaluer**, etc. V. APPRÉCIER.

— **Antonymes.** Comparer, dédaigner, mépriser, mésestimer.

— **Allus. littér. Qui méprise Cotin n'estime point son roi Et n'a, selon Cotin, ni Dieu, ni foi, ni loi**, Vers de Boileau. V. MÉPRISER.

ESTIONS, en latin *Estiones*, ancien peuple de la Vindélicie.

ESTIRE s. f. (è-sti-re). Techn. Outil à l'usage des corroyeurs.

ESTISSAC, bourg de France (Aube), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. S.-O. de Troyes, dans une vallée; pop. aggl. 1,441 hab. — pop. tot. 1,897 hab. Bonneterie; papeterie. Vestiges d'une voie romaine. Le château, reconstruit à la fin du XVe siècle, a été démantelé en 1793.

ESTISSAC (Alexandre-Jules, duc D'), homme politique français. V. LA ROCHEFOUCAULD.

ESTISSEUSE s. f. (è-sti-seu-ze). Techn. Broche mince en fil de fer, qui sert à supporter les bobines ou roquets sur lesquels les fils sont enroulés. ‖ On dit aussi ESTISSURE.

ESTIUS (Guillaume), ou William VAN EST, savant hollandais, né à Gorcum en 1542, mort à Douai en 1613. Il appartenait, dit-on, à la maison d'Este. Il fut appelé à Douai pour y professer la théologie et y occupa diverses fonctions ecclésiastiques, notamment celles de supérieur du séminaire et de chancelier de l'université, dans lesquelles il montra autant de zèle que de vertu et de modestie. Il a publié des *Commentaires* sur le *Livre des sentences* du P. Lombard (Paris, 1662-1695), et sur les *Epîtres* de saint Paul (Paris, 1679). Il a donné aussi un recueil de dix-neuf *Discours théologiques*, et divers autres ouvrages dont les théologiens font le plus grand cas, particulièrement *Historia martyrum gorcomensium* (Douai, 1603, in-4º); *Annotationes in præcipua et difficiliora Scripturæ loca* (Douai, 1628). Le pape Benoît XIV, qui faisait le plus grand cas de son savoir, l'appelait *Doctor fundatissimus*.

ESTIVAGE s. m. (è-sti-va-je — rad. *estiver*). Econ. rur. Migration des troupeaux dans la montagne, durant la saison d'été.

— Mar. Chargement d'un navire de commerce.

ESTIVAL, ALE adj. (è-sti-val — lat. *æstivalis*; de *æstas*, été). Qui a rapport à l'été; qui ne paraît que pendant l'été : *Fleurs* ESTIVALES. *Maladies* ESTIVALES. *Insectes* ESTIVAUX.

— s. m. Nom que l'on donnait à des bottines légères dont on se servait pendant l'été, principalement au XIVe et au XVe siècle : *Les* ESTIVAUX *paraissent avoir été la chaussure des nobles et des gens de guerre.* ‖ Nom que les pêcheurs provençaux donnent à de très-grosses bottes dont ils se servent en hiver pour aller à l'eau dans les endroits peu profonds.

— **Antonymes.** Automnal, hibernal ou hyémal, vernal ou printanier.

ESTIVAL (Jean D'), poëte français, né dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il ne nous est connu que par une pastorale en cinq actes et en vers, pièce des plus bizarres, qui a pour titre : le *Bocage d'amour, où les rets d'une bergère sont inévitables* (Paris, 1608, in-12).

ESTIVANDIER s. m. (è-sti-van-dié — rad. *estiver*). Ouvrier des champs qui fait la moisson.

ESTIVAREILLES, village et comm. de France (Allier), cant. d'Hérisson, arrond. et à 12 kilom. de Montluçon, sur une colline dominant la vallée du Cher; 684 hab. Houille; pêches et prunes renommées. L'église est surmontée d'un beau clocher. Il ne reste de l'ancien château qu'une tour et deux portes du XIVe et du XVIe siècle. Ce que dans le pays on désigne sous le nom de *Lampier* est une tourelle légère, dans laquelle, en temps de peste, brûlait nuit et jour une lampe à laquelle les gens du pays allaient chercher du feu, sans communiquer entre eux.

ESTIVATION s. f. (è-sti-va-si-on — rad. *estiver*). Zool. Engourdissement de certains animaux pendant les fortes chaleurs de l'été.

— Bot. Préfloraison, disposition des enveloppes florales dans le bouton, avant leur complet épanouissement : *Les botanistes regardent l'*ESTIVATION *comme un caractère d'une haute importance.* (C. d'Orbigny.) ‖ *Estivation chiffonnée*, Celle où les pétales sont irrégulièrement froissés. ‖ *Estivation cochléaire*, Celle des fleurs à deux lèvres, dans laquelle la lèvre supérieure recouvre l'inférieure. ‖ *Estivation imbriquée* ou *imbricative*, Celle où les bords de chaque partie embrassent les bords de la partie précédente. ‖ *Estivation quinconciale*, Celle où l'on remarque cinq parties, dont deux intérieures, deux extérieures et une intermédiaire. ‖ *Estivation tordue*, Celle où les pétales, se recouvrant les uns les autres, sont tordus en tire-bouchon. ‖ *Estivation valvaire*, Celle où les pièces florales ne se touchent que par leurs bords. ‖ *Estivation vexillaire*, Celle où l'étendard replié recouvre à demi les autres organes, comme dans les papilionacées.

ESTIVE s. f. (è-sti-ve — espagn. *estiva*, lest; du lat. *stipare*, condenser). Mar. Lest mobile dont on se servait sur les galères de la Méditerranée. ‖ Forte tension à laquelle on soumet des manœuvres ou des cordages neufs, afin de prévenir les mauvais effets qui résulteraient de l'allongement qu'ils prendraient après un certain service à la mer. ‖ Action de comprimer dans la cale les marchandises élastiques, telles que le coton, la laine, le fourrage, pour qu'elles y occupent le moins de place possible. ‖ A signifié Cale. ‖ *Mettre un navire en estive*, En répartir la charge entre les deux bords, de manière qu'il se tienne droit.

ESTIVER v. a. ou tr. (è-sti-vé — lat. *æstivare*; de *æstas*, été). Econ. rur. Mettre les bestiaux au pâturage pendant l'été : ESTIVER *les moutons.*

— v. n. ou intr. Passer l'été dans les pâturages : *Les troupeaux formés pour aller* ESTIVER *sur les montagnes peuvent être plus nombreux, parce que les brebis agnèlent après la descente.* (Magne.)

ESTIVER v. a. ou tr. (è-sti-vé — lat. *stipare*, presser, comprimer). Mar. Comprimer des marchandises élastiques dont un navire est chargé, pour leur faire tenir moins de place : ESTIVER *du foin, du coton.*

EST-NORD-EST s. m. V. EST.

ESTKOWSKI (Evariste), pédagogue polonais, né en 1820 dans le duché de Posen, mort en 1856. D'abord instituteur de campagne, il alla terminer ses études à l'université de Breslau et devint, en 1848, professeur à l'école normale de Posen; mais la part qu'il prit aux événements politiques de cette année lui fit perdre sa place, et il ne s'occupa plus que de l'enseignement privé et de la composition de ses ouvrages pédagogiques, qui jouissent en Pologne d'une réputation méritée. Nous signalerons parmi eux : l'*Ecole polonaise*, *journal pédagogique* (1849-1853, 5 vol.); l'*Ecole des enfants* (1850-1853, 4 vol.), continuée sous le titre d'*Ecole de la jeunesse* (1854-1855, 2 vol.); la *Vie de l'honnête homme* (1849); *Méthode de lecture et d'écriture* (1851); *Etudes campagnardes* (1860), etc. Il avait, en outre, pris part à la rédaction de plusieurs feuilles ou recueils littéraires de Posen et de Lemberg. Une édition complète de ses œuvres a paru à Posen en 1862.

ESTLIN (John-Prior), théologien anglais, né à Hinckley (Leicester) en 1747, mort en 1818. Il entra dans les ordres en 1770, fut attaché, l'année suivante, à une congrégation unitaire de Bristol, ouvrit dans cette ville une maison d'éducation qui devint des plus florissantes et fut nommé, au bout de vingt-six ans, ministre titulaire de la congrégation dont il n'avait été jusque-là que le vicaire. On lui doit plusieurs ouvrages de liturgie et de controverse, entre autres : *Preuves évidentes de la religion révélée* (1796, in-8º); *De la nature et des causes de l'athéisme* (1797, in-8º); *Apologie du sabbat* (1801, in-8º); *Sermons* (1802, in-8º); *Eucologe universel*, etc.

EST MODUS IN REBUS (*En toutes choses il y a une mesure*). Cette pensée d'Horace (liv. Ier, sat. Ire, vers 160), qui correspond à cette locution : *In medio virtus*, s'explique d'elle-même et trouve sa traduction dans ce distique trivial :

Faut d' la vertu, pas trop n'en faut :
L'excès en tout est un défaut.

Elle est souvent citée par les écrivains ou dans la conversation. En voici quelques applications :

« J'apprends que plusieurs protestants me reprochent d'avoir trop peu respecté leur secte; j'apprends que quelques catholiques crient que j'ai beaucoup trop ménagé, trop plaint, trop loué les protestants. Cela ne prouve-t-il pas que j'ai gardé mon caractère, que je suis impartial? *Est modus in rebus.* »
VOLTAIRE.

« La maréchale d'Ancre avait fait tuer un coq blanc dans la pleine lune; fallait-il pour cela brûler la maréchale d'Ancre? *Est modus in rebus.* »
VOLTAIRE.

« On est aussi coupable quand on manque » de vérité aux rois que quand on manque de » fidélité, et on aurait dû établir la même peine » pour l'adulation que pour la révolte. » — « Père Massillon, je vous demande pardon; mais ce trait est bien oratoire, bien prédicateur, bien exagéré. La Ligue et la Fronde ont fait, si je ne me trompe, plus de mal que les prologues de Quinault. Il n'y a pas moyen de condamner Quinault à être roué comme un rebelle. Père Massillon, *est modus in rebus*, et c'est ce qui manque à tous les faiseurs de sermons. »
VOLTAIRE.

ESTOC s. m. (è-stok — Les diverses acceptions que Trévoux donne au mot *estoc* sont fort propres à jeter du jour sur la véritable origine de ce mot. Voici ce qu'il en dit : « Il signifie originairement un tronc d'arbre ou une souche morte; c'est ainsi qu'on dit, en termes d'eaux et forêts, que les marchands sont tenus à faire couper et ravaler près de terre toutes les souches et vieux *estocs* ou *étocs*. Ce mot se dit aussi d'un long bâton ferré par un bout. *Estoc* signifie aussi le fer, la pointe d'une arme; ainsi on dit : Frapper d'*estoc* et de taille, *punctim et cæsim*. *Estoc* était autrefois une sorte de grosse épée, nommée aussi épée d'armes; c'est la notion qu'en donne Ollivier de La Marche, lorsqu'il parle des tournois et des joutes de son temps, et cette arme, nommée aussi bâton, qui est la vraie signification d'*estoc*, ne servait que pour se battre à pied, et pour pointer et pousser; quand elle était tranchante, elle servait aussi pour tailler et sabrer: de là est venue la manière de parler d'*estoc et de taille*, c'est-à-dire de la pointe et du tranchant d'une épée. » Le mot *estoc* se rapporte au germanique : ancien allemand *stoc*, pièce de bois, souche, pieu, bâton; anglo-saxon *stocce*; allemand *stock*; danois *stok*; suédois *stock*; hollandais *stok*; anglais *stock*, mot qui se trouve aussi dans le celtique : gaëlique *stoc*, bâton. Il est probable que toutes ces formes sont voisines de l'ancien allemand *steccho*, pieu, piquet, etc., d'où *estacade*, et se rapportent comme lui à la racine sanscrite *stak* ou *tak*, *tok*, heurter, frapper, piquer, qui est probablement une onomatopée, d'où le sanscrit *tanka*, épée, hache, persan *tak*, *tuk*, pointe d'épée, *takah*, flèche). Longue épée droite dont on se servait au moyen âge :

Il ne rêve, la nuit, que carnage et que sang,
La pique dans le poing et l'*estoc* sur le flanc.
REGNARD.

— Pointe d'une épée : *Un coup d'*ESTOC. *Les armes piquantes et tranchantes peuvent être employées de plusieurs manières : par la pointe, c'est-à-dire d'*ESTOC; *par le tranchant, c'est-à-dire de taille.* (Dupuytren.)

Tu dis donc que Caussade a tué Latournelle?
— Oui, d'un bon coup d'*estoc*...
V. HUGO.

— *D'estoc et de taille*, En frappant de son épée avec la pointe et le tranchant :

Le voilà d'*estoc et de taille*
A ferrailler contre le mur.
GRÉCOURT.

Et, tandis qu'au milieu des rangs les plus épais,
Il frappe d'*estoc et de taille*,
Nous apprenons qu'on a signé la paix.
DELILLE.

‖ Fig. A tort et à travers, au hasard :

N'importe, parlons-en et d'*estoc et de taille*,
Comme oculaire témoin.
MOLIÈRE.

— *Estoc volant*, Bâton ferré très-court, qu'on pouvait cacher sous ses vêtements. ‖ *Brin d'estoc*, Bâton ferré et pointu par les deux bouts.

— Arboric. Souche : *Un bel* ESTOC. ‖ *Couper un arbre à blanc estoc*, Le couper à fleur de terre. ‖ *Faire une coupe à blanc estoc*, Ne pas laisser de baliveaux.

— Hist. relig. Grande épée d'argent doré, que le pape bénissait la veille de Noël, et qu'il envoyait ensuite à quelque prince vainqueur des infidèles.

— Anc. législ. Extraction, race; origine, souche : *Etre de bon* ESTOC. *Les biens qui viennent de son* ESTOC. ‖ Biens passant par succession en ligne directe : *La décomposition de leur chétif* ESTOC *s'opérait avec d'autant plus de rapidité qu'ils se mariaient.* (Chateaub.) ‖ *Biens de côté estoc et ligne*, Biens transmis dans la même famille par héritage en ligne directe.

— Jeux. *Faire l'estoc*, Faire passer dessous la carte qui était dessus, dans l'intention de tricher.

— Techn. Vase plat sur lequel le faïencier empile la terre molle. ‖ Instrument avec lequel il arrondit les vases sur le tour.

— **Antonyme.** Taille.

— **Encycl.** Armur. L'*estoc* était une grande épée à lame très-longue, pointue, peu ou point tranchante, de forme plate, ronde ou carrée, qui servait exclusivement à percer, et que l'on manœuvrait le plus souvent à deux mains afin de la pousser avec plus de force. Durant la seconde moitié du XVe siècle et le XVIe tout entier, les gendarmes en étaient armés, et, comme ils ne pouvaient la porter au côté à cause de sa longueur, ils la suspendaient ordinairement à l'arçon de la selle. On disait aussi ESTOCADE.

ESTOCADE s. f. (è-sto-ka-de — rad. *estoc*). Grande épée élargie en spatule, dont on se servait en guise de lance; estoc.

— Escrime. Coup de pointe : *Allonger une* ESTOCADE. *Parer une* ESTOCADE. *Recevoir une* ESTOCADE. ‖ *Estocade de seconde*, Sorte de botte de tierce dans laquelle la lame passe sous le bras de l'adversaire.

— Fig. Attaque rude et soudaine ; demande, requête brusque et inattendue :

Voilà quelle est mon *estocade*.
N'en venez pas à la parade,
Mais sur moi, par compassion,
Ripostez d'une pension.
SCARRON.

‖ Ce sens a vieilli.

ESTOCADER v. n. ou intr. (è-sto-ka-dé — rad. *estocade*). Escrime. Porter des estocades, des coups de pointe : *Ils* ONT ESTOCADÉ *longtemps sans se toucher.*

ESTOCAGE s. m. (è-sto-ka-je). Féod. Droit de quatre deniers qui, dans certaines contrées, était dû au seigneur par celui qui vendait son héritage.

ESTOCART (Claude L'), sculpteur français, né à Arras, vivait au XVIIe siècle. Il a exécuté, entre autres ouvrages, la belle chaire de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris, sur les dessins du peintre La Hire. L'ange qui surmonte l'abat-voix et qui sonne de la trompette, est du plus bel effet. Quant au Samson qui supporte la chaire et tient à la main une mâchoire d'âne, on hésite à croire que l'artiste ait vu quelque rapport entre cette arme bizarre qui terrassa les Philistins, et les victoires pacifiques de l'éloquence chrétienne sur les cœurs endurcis.

ESTOCQ (D. Jean-Louis), jurisconsulte allemand, né à Abtinten (Prusse) en 1712, mort en 1779. D'abord notaire et avocat à Kœnigsberg (1736), il devint successivement secrétaire du tribunal de la colonie française (1737), fiscal du tribunal de la cour (1740), conseiller de guerre et juge français (1743), et enfin membre du conseil municipal de Kœnigsberg (1744). Ses principaux ouvrages sont : *De juridictione judicis gallici Regiomontani* (Kœnigsberg, 1747); *Extrait de l'histoire du droit maritime commun et prussien* (Kœnigsberg, 1747, in-4º); *Explication du droit commun et prussien d'échange* (Kœnigsberg, 1762, in-4º); *Bases d'une histoire pragmatique du droit* (Kœnigsberg, 1766, in-8º).

ESTOCQ (Jean-Herman, comte L'), favori de l'impératrice de Russie. V. LESTOCQ.

ESTOGARD s. m. (è-sto-gar — rad. *estoc*). Métallurg. Petit ringard dont on se sert pour nettoyer la tuyère.

ESTOH s. m. (è-stô). Métrol. Mesure de longueur en usage dans l'île de Sumatra, et valant 0m,4572. ‖ On dit aussi ETTOH.

ESTOILE (Pierre DE L'), chroniqueur français, né à Paris en 1546, mort en 1611. Issu d'une honorable famille de robe, il fit ses études à Bourges et revint à Paris pour y acheter une charge d'audiencier à la chancellerie. Bourgeois prudent, l'Estoile resta en dehors des partis pendant les guerres de la Ligue, espérant vivre inaperçu au milieu du tumulte. Mais cette neutralité faillit lui être funeste, et, sans l'entrée de Henri IV à Paris, il eût pu payer de sa liberté son habile circonspection. Il se défit aussitôt de sa charge pour vivre dans une condition plus modeste et échapper aux dissensions par son obscurité; toutefois, les procès qu'il eut à soutenir pour recouvrer le prix de sa charge, la mort de son fils aîné et la vivacité de sa passion de bibliophile apportèrent le trouble et la gêne dans sa vieillesse. L'Estoile a donné, dans son *Journal des choses advenues durant le règne de Henri III, roi de France et de Pologne* (Paris, 1621, in-4º) et dans son *Journal de Henri IV* (Paris, 1719), les plus précieux détails sur les mœurs, les usages et la vie intérieure de ses contemporains. Aucun ouvrage ne fait mieux connaître le Paris du XVIe et du XVIIe siècle, que les écrits de ce malin chroniqueur bourgeois. Voici en quels termes L'Estoile s'est peint lui-même : « Mon âme est libre et toute mienne, accoutumée à se conduire à sa mode, non toutefois méchante et maligne, mais trop portée à une vaine curiosité et liberté dont je suis marry, et à laquelle toutefois qui me voudroit retrancher feroit tort à ma santé et à ma vie, parce que si je suis contraint, je ne vaux rien, estant extrêmement libre et par nature et par art; et me suis logé là avec le seigneur de Montagne, mon *vade-mecum*, que, sauf la santé et la vie, il n'est chose pourquoy je veuille me ronger les ongles, et que je veuille acheter au prix du tourment de l'esprit et de la contrainte. » La meilleure édition des *Mémoires* de L'Estoile est celle qu'a donnée M. de Montmerqué dans la collection des *Mémoires sur l'histoire de France*.

Estoile (MÉMOIRES DE PIERRE DE L'), ou *Journal des règnes de Henri III et de Henri IV*. Ce ne sont pas les mémoires d'un homme politique ou d'un homme de guerre, qui a pris part aux grands événements et qui peut démêler les causes et les résultats; ce sont tout simplement les souvenirs d'un bourgeois de Paris, qui les transcrit au jour le jour, raconte les événements tels qu'on les lui a racontés, sans s'inquiéter de leur vérité historique. Lus isolément, les *Mémoires* de L'Estoile ne sont pas d'une grande utilité; comparés avec l'histoire, ils l'éclairent et l'expliquent. C'est l'histoire de France racontée par le peuple. Une grande bataille y est annoncée à côté d'un tout petit événement, comme un bal chez le roi, ou la pendaison d'un criminel, ou un bon mot célèbre pendant quelques jours. C'est la vie variée, pleine et en même temps insignifiante de l'homme du peuple. On y trouve des détails précieux sur les mœurs, les habitudes, les usages et la vie intérieure des habitants de Paris. L'Estoile écrit avec facilité et quelquefois avec esprit; il a du piquant, de l'imprévu, une bonhomie malicieuse. Ce n'est pas un esprit fort; mais il aime bien à médire un peu des grands, nobles ou prêtres, et il ne recule pas non plus devant les anecdotes grivoises. Il semble même les rechercher, comme nous en verrons la preuve tout à l'heure. Nous le répétons, on ne trouve pas dans ces *Mémoires* des documents historiques, mais d'utiles renseignements. Les *Mémoires* de L'Estoile ont été jugés diversement par les critiques. « Ils ont, dit Petitot, beaucoup de rapports avec les chroniques de Jean de Troyes sur le règne de Louis XI. Ces deux écrivains rapportent les événements tels qu'ils sont parvenus à la connaissance du public, et peignent l'effet qu'ils ont produit sur les esprits. Ils donnent une juste idée des bruits populaires, de leur origine souvent si incertaine et de leur chute plus rapide encore que leur accroissement; ils ne cherchent ni à expliquer les faits ni à remonter aux causes... On trouve dans L'Estoile des détails précieux sur les mœurs, les habitudes, les usages et la vie intérieure des habitants de Paris. Aucun ouvrage ne fait mieux connaître la capitale telle qu'elle était sous Henri III et sous Henri IV. » Il y a, suivant quelques autres, du piquant et du style dans cette relation « hardie, mais vraie : on n'y trouve ni l'enthousiasme de la passion, ni l'emportement de la satire. L'auteur y peint son caractère propre, qui est celui de son style, libre, naturel, annonçant la probité, la candeur de l'écrivain, son zèle pour le bien public, son amour, sa fidélité pour le souverain. » Il ne faut exagérer ni les mérites ni les défauts du *Journal* de L'Estoile : l'auteur n'est pas plus stoïcien qu'épicurien; c'est un homme comme tous les autres, qui respecte la vertu et a peur de l'enfer, mais qu'un mot salé a toujours fait rire. Il est impossible de faire une analyse quelconque de ces *Mémoires*, puisque l'auteur n'a suivi aucun plan et qu'il raconte à peu près jour par jour ce qui s'est passé. Nous voudrions seulement, par quelques citations, donner une idée de son style et de sa manière. S'il raconte, par exemple, la mort du duc de Guise aux états de Blois, il sait produire beaucoup d'effet par des moyens très-simples. Le roi a fait mander le duc de Guise pour une communication importante. A peine arrivé dans la chambre du roi, le duc a été assailli par des hommes d'armes et assassiné. « Sur ce pauvre corps, dit L'Estoile, fut jeté un méchant tapis; et là, laissé quelque temps exposé aux moqueries des courtisans, qui l'appeloient le beau roi de Paris, nom que lui avoit donné Sa Majesté, lequel estant en son cabinet, leur ayant demandé s'ils avoient fait, en sortit, et donna un coup de pied par le visage à ce pauvre mort, tout ainsi que ledit duc de Guise en avoit donné au feu amiral. Le roi, l'ayant un peu contemplé, dit tout haut : « Mon Dieu, qu'il est grand! Il paroît encore » plus grand mort que vivant. » Le cardinal de Guise, qui estoit assis avec M. l'archevêque